

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des présidents et membres du personnel composant la commission interzonale et les Commissions zonales d'affectation créées en application de l'article 14ter et 14quater de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

A.Gt 07-01-2002

M.B. 12-03-2002

modifications :

A.Gt 10-12-02 (M.B. 27-02-03)

A.Gt 20-06-03 (M.B. 04-09-03), modifié par A.Gt 12-09-03 (M.B. 11-02-04)

A.Gt 08-09-03 (M.B. 23-12-03)

A.Gt 07-10-03 (M.B. 31-12-03)

A.Gt 12-09-03 (M.B. 11-02-04)

A.Gt 13-10-03 (M.B. 11-02-04), rapporté par A.Gt 24-03-04 (M.B. 16-07-04)

A.Gt 04-11-03 (M.B. 11-02-04)

A.Gt 10-02-04 (M.B. 16-07-04 et M.B. 03-08-04)

A.Gt 11-06-04 (M.B. 26-10-04)

A.Gt 18-03-05 (M.B. 01-08-05)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 22 juin 1964 relative au statut des membres du personnel de l'enseignement de l'Etat, telle que modifiée;

Vu l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces établissements, notamment les articles 14ter, § 2 et 14quater, § 2, tel que modifié,

Arrête :

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003)
A.Gt 04-11-2003; A.Gt 18-03-2005*

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale :

1° Présidente :

Mme Bernadette GENOTTE, préfète des études.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

M. Alfred LAMBREMONT, préfet des études;

M. Willy Kinard, préfet des études;

M. Hubert HICK, directeur;

M. Jean Naessens, administrateur.



3° Membres suppléants représentant l'autorité :

Mme Viviane Piedana, professeur;
M. Marc Evrard, préfet des études;
Mme Henriette Coppens, directrice;
Mme Suzanne Delmez, directrice d'école.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Michel Aubry;
M. Guerasimos INTJIGEJLIS;
M. Serge PETRE
M. Jean-Louis Plusquin.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Thierry Novalet;
Mme Marie-Rose Lixon;
M. Robert MANCHON
Mme Samira RAHMANI.

6° Délégués du Gouvernement :

Mme Geneviève COTTON;
M. Jean-Marc GASPARD,
M. Pierre MARIN

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003) ;
A.Gt 10-02-2004; A.Gt 18-03-2005*

Article 2. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Nivelles :

1° Président :

M. Jean Pirsoul, préfet des études.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

Mme Nicole Antoine, préfète des études;
M. Guy Patris, préfet des études;
Mme Anne DECATELLE, administratrice;
Mme Marie-José Corroy, directrice d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

Mme Marie-Josée GODRIE, préfète des études;
Mme Françoise, Galoux, préfète des études;
Mme Danielle De Leender, préfète des études;
Mme Alberte Hiernaux, directrice d'école.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Daniel Mahaux;
M. Robert Manchon;
Jean-Pierre Vanroye
Mme Van Roelen, Rita.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. François Jadin;
M. Alain VAN STYVENDAEL;
M. Michel Wauters.
M. Jean-Claude Palange.



6° Délégués du Gouvernement :
Mme Geneviève COTTON,
M. Jean-Marc GASPARD,
Mme Liliane VAN EYCK

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 ;
A.Gt 08-09-2003 (A.Gt 08-09-2003) ; A.Gt 18-03-2005*

Article 3. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Huy-Waremme :

1° Présidente :
Mme Jacqueline Collignon, directrice d'école.

2° Membre effectifs représentant l'autorité :
Mme Yasmine Lorent, directrice;
M. Emile Vandercamme, directeur;
M. Maurice Gaspar, directeur d'école;
Mme M. Madeleine Briers, directrice d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :
M. Marcel Cornet, préfet des études;
M. Christian RENARD, instituteur primaire;
Mme Brigitte Legros, institutrice primaire;
Mme Sabine Haot, préfète des études.

4° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :
M. Gérard Bultot;
M. Jacques Giot;
M. Jean Beulen.
Mme Fabienne Hardenne.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :
M. Michel Godaux;
M. Philippe Laes;
M. Jean-Pierre Bodson.
M André Geuquet.

6° Délégués du Gouvernement :
M. Hubert LERUTH,
Mme Marie-Christine ZEEVART,
M. Francis GERMEYS

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003) ;
A.Gt 11-06-2004; A.Gt 18-03-2005*

Article 4. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres effectifs suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Liège :

1° Président :
Mme Claudine Colla, préfète des études.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :
M. Alain Frusch, proviseur;
Mme. Christine TYSENS, préfète des études;
Mme Catherine LEMAL, préfète des études;

M. Pascal Croughs, directeur d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

M. Jacques Gaspers, professeur;
M. Gilbert Delville, préfet des études;
Mme Maria-Antonia Fuda, professeur de cours généraux;
M. Claude Degaye, directeur d'école.

4° Membre effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Pierre Vande Craen;
M. Emile Thirion;
Mme Christiane Cornet.
M. Fernand Deschamphelire

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

Mme Marie-Rose Crouquet;
M. René Puelinckx;
M. Paul Fort.
Mme Henriette Palange

6° Délégués du Gouvernement :

M. Hubert LERUTH,
Mme Marie-Christine ZEEVART,
M. Francis GERMEYS

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003);
A.Gt 18-03-2005*

Article 5. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Verviers :

1° Présidente :

Mme Mirianne Goffette, préfète des études

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

Mme Irène Minor, préfète des études;
Mme France DEVILLERS, préfète des études;
Mme Aline DEBOUNY, directrice;
Mme Anne-Marie Legros, directrice d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

M. Guy GILLET, préfet des études;
Mme Monique ROEMANS, directrice;
Mme Claudine Baiverlin, préfète des études;
Mme Marcelle Pirlot, directrice d'école.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Julien Bertrang;
M. Ghislain Darimont;
M. Olaf Bodem.
M. Michel Wolferts.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Edmond DEBOUNY;
Mme Dominique Thelen;
M. Paul Laurent.
M. José Leloup.



6° Délégués du Gouvernement :
M. Hubert LERUTH,
Mme Marie-Christine ZEEVART,
M. Francis GERMEYS.

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003);
A.Gt 18-03-2005*

Article 6. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Namur :

1° Présidente :
Mme Anne Sevrin, préfète des études.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :
M. Alain DECHAMPS, directeur;
M. Jean-Claude Blaise, préfet des études;
M. José Melard, préfet des études;
M. Daniel Libois, directeur d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :
M. Henri Vanwuytswinkel, directeur;
M. André Charlier, directeur d'école;
M. Francis Saulmont, directeur;
M. Jean-Claude Laforge, directeur.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :
M. Luc RENARD;
M. Jean-Pierre Vanroye;
M. Jean Durgtel;
M. Jacques LANGE.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :
M. Léon Paulus;
M. Joseph Thonon;
M. Michel Wauters;
M. Willy Berten.

6° Délégués du Gouvernement :
M. Jean-Luc BOIGELOT;
M. Jean-Marc Gaspard;
M. André CAUSSIN.

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003) ;
A.Gt 04-11-2003 ; A.Gt 11-06-2004; A.Gt 18-03-2005*

Article 7. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement de Luxembourg :

1° Président :
M. Bernard DUPONT, préfet des études.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :
M. Hervé BRACKMAN;
M. M. Eric Lejeune, directeur d'école;
Mme Marie-Claude Weber, proviseur;

M. Patrick Lambert, directeur d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

M. Léon Chapelier, directeur;
Mme Jacqueline Delcourt, administratrice;
M. Jean-François ANTOINE, directeur;
M. Alain Frederick, directeur d'école.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Christian Chalon;
M. Jacques Giot;
M. Jean Beulen.
M. Paul Laffineur.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Jean-Pierre BENEDETTI;
M. Yves BRACONNIER;
M. Guy De Decker.
M. Marcel Gomand.

6° Délégués du Gouvernement :

M. Jean-Luc BOIGELOT;
M. Jean-Marc Gaspard;
M. Pierre GRIDELET.

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003);
A.Gt 18-03-2005*

Article 8. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif du Hainaut occidental :

1° Président :

M. Michel Delvigne, directeur d'école honoraire.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

M. Jean-Pierre TAPART, professeur;
M. Alfred Aupaix, préfet des études;
M. J.-Claude Vanhopstal, directeur du Centre technique et pédagogique de Frameries;
Mme Liliane Beaujean, préfet des études;

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

M. Philippe Decaestecker, préfet des études;
Mme Micheline François, directrice d'école;
Mme Nicole Cuignet, proviseur;
M. Serge Dumont, proviseur.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Guy Haustrate;
Mme Rita De Hollander;
M. Jean-Pierre Heule.
M. Yves Delbecq.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Emmanuel Mahieu;
M. Michel Vandeput;
M. Christian Mauroy.

M. Francis Hernoe.

6° Délégués du Gouvernement
M. Michel VAN OPSTAL,
M. Jean-Marc DUPONT,
M. Jean-Claude LIENARD.

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 ; A.Gt 02-04-2004 ;
A.Gt 18-03-2005*

Article 9. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone d'arrondissement administratif de Mons-Centre :

1° Président :

M. Alfred Piraux, préfet des études.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

Mme Tanya VANDERKERCHOVE, préfète des études;
M. José Massy, préfet des études;
M. Serge Delehouzee, préfet des études;
M. Jean-Jacques Dieu, directeur d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

Mme Carole Cattelain, directrice d'école;
M. Marc Beaumont, proviseur;
M. Pascal Ruelle, proviseur;
M. Willy Mercier, directeur d'école;

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

Mme Thérèse Vanlierde;
M. Yves Herlemont;
M. Philippe Jonas.
M. Dany Sacco.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Jean-Luc Leclercq;
M. Claude Jonas;
M. Eric Vandamme.
M. Vandeputte, Stéphane
M. Jean-Claude Robert.

6° Délégués du Gouvernement :

M. Jean-Marc DUPONT,
M. Alain DISEUR,
M. Jean-Paul VANDERBORGHT.

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 (A.Gt 08-09-2003);
A.Gt 18-03-2005*

Article 10. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale d'affectation de la zone de l'arrondissement administratif de Charleroi-Hainaut Sud :

1° Président :

M. Christian Alexandre, préfet des études f.f..

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

M. Daniel Pascal, chef d'atelier;
M. Jean Blaes, préfet des études;
M. Pierre ERCOLINI, préfet des études;
M. Gustave Tombeur, directeur d'école.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

M. Jean-Pierre SURKOL;
M. Marc QUINTARD, professeur;
Mme Françoise Emonts, préfète des études;
M. Michel Rousselet, professeur.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Michel Desmedt;
Mme Paule ANNOYE;
M. Jean-Pierre Sartiaux.
M. Materne, Willy
Mme Bernadette Berwart.

5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Claude Dogot;
Mme Maryvonne FRANCESCHINELLI,
M. Fabrice PRIMERANO;
M. Philippe Lambrechts.

6° Délégués du Gouvernement :

M. Alain DISEUR
M. Jean-Marc Gaspard;
Mme. Judith PHILIPPE.

*complété par A.Gt 10-12-2002 ; modifié par A.Gt 20-06-2003 ;
A.Gt 07-10-2003 (A.Gt 08-09-2003) ; A.Gt 12-09-2003 (A.Gt 13-10-2003);
A.Gt 18-03-2005*

Article 11. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission interzonale d'affectation :

1° Président :

M. Roland Gaignage, directeur général honoraire.

2° Membres effectifs représentant l'autorité :

M. Alfred Piraux, préfet des études;
M. Serge Delehouzee, préfet des études;
Mme Mirianne GOFFETTE, préfète des études;
M. Jean Naessens, administrateur.

3° Membres suppléants représentant l'autorité :

Mme Bernadette GENOTTE, préfète des études;
M. Joseph Descy, préfet des études;
M. Francis Saulmont, directeur;
Mme Suzanne Delmez, directrice d'école.

4° Membres effectifs représentant les organisations syndicales :

M. Michel Aubry;
Mme Rita DE HOLLANDER;
M. Jean-Pierre Vanroye.
M. Yves Delbecq.



5° Membres suppléants représentant les organisations syndicales :

M. Gérard Bultot;
M. Michel Vrancken;
M. Robert Manchon.
M. Guy Larondelle.

6° Délégués du Gouvernement

M. Jean-Marc GASPARD,
M. Alain DISEUR,
M. Francis GERMEYS

inséré par A.Gt 10-12-2002

Article 11bis. Trois délégués du Gouvernement, avec voix consultative, seront désignés en fonction de leur disponibilité et de leurs compétences, préalablement à chacune des réunions de la Commission interzonale d'affectation par les Ministres fonctionnellement compétents.

Article 12. - Le président de la Commission interzonale d'affectation et le président de chaque commission zonale d'affectation, chacun pour ce qui concerne la Commission qu'il préside, appelle en remplacement d'un membre effectif empêché celui des 4 membres suppléants qu'il désigne.

Article 13. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2001.

